

Analyse des procédures de passation de marchés publics

Document 1475 – 24.08.2026

Descriptif

Objet	Reconfiguration et végétalisation de préaux d'écoles – Lot 01 – Ecoles de Geisendorf, des Crêts et des Cropettes (phases SIA 31 à 53)		
Forme de mise en concurrence	Appel d'offres		
Type de procédure	Ouvverte		
Mandat	Ingénieur civil		
Honoraires	Le coût total de l'opération est estimé à CHF 11'203'200 HT, non compris frais administratif et financiers. Le montant donnant droit aux honoraires d'ingénieur civil pour l'ensemble du marché est estimé à CHF 896'256.- HT.		
N° de publication sur simap.ch	42432-01		
Date de publication sur simap.ch	15.08.2026		
Délai de remise de l'offre	16.09.2026 11:00		
Adjudicateur	Ville de Genève, Département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), Direction du patrimoine bâti, Rue du Stand 25, 1204 Genève		
Organisateur	Ville de Genève, Département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), Unité soumissions, Véronique Bertrand, Rue de l'Hôtel-de-Ville 4, Case postale 3983, 1211 Genève 3		
Communauté de soumissionnaires	Non autorisée selon simap.ch ; admise selon document A1		
Sous-traitance	Non autorisée		
Critères d'adjudication	Compréhension de la problématique		30 %
	Références		30 %
	Organisation		10 %
	Qualité économique globale de l'offre		30 %
Notation du prix	Méthode linéaire Tmoyenne		
Notation du temps	Le temps n'est pas noté.		
Comité d'évaluation	Mme Marta Mato Sabat Adjointe de direction, Direction du patrimoine bâti, Ville de Genève		
	Mme Maria Calvo Architecte, Direction du patrimoine bâti, Ville de Genève		
	M. Julien Charmion-Henry, architecte paysagiste mandataire, Urbaplan SA		
	M. Marcio Bichsel, expert externe, ingénieur civil, B+S ingénieurs SA		
	Suppléants :		
	Mme Mariapia Barben-Vargas, Ville de Genève		
	M. Lionel Rouillet, Ville de Genève		
	Mme Elise Riedo, Urbaplan SA		
	M. Joachim Bourgeois, B+S ingénieurs SA		

Commentaires techniques

Remarques sur l'appel d'offres

La communauté de soumissionnaires n'est pas autorisée selon simap.ch, mais est admise selon le document A1.

Le critère de la qualité économique globale est pondéré à 30 % sans que le temps ne soit noté ce qui s'écarte des recommandations de la CCAO.

Avis de la CCAO



Distribution

Aux membres des associations membres de la FAI

A l'adjudicateur

A l'organisateur